



Charta christlicher Kinder- und Jugendarbeit



Charte pour le service
chrétien parmi les enfants
et les jeunes

Sommaire

Préambule	5
Buts	7
1. Développement par la rencontre avec une spiritualité chrétienne	7
2. Développement de la personnalité	7
3. Développement des compétences sociales	9
4. Développement d'une attitude respectueuse envers la nature	9
Principes	11
1. Liberté religieuse et liberté d'expression	11
2. Participation	11
3. Formation	13
4. Prévention	13
5. Transparence	13
6. Non-discrimination	15

Préambule

Nous, les associations signataires de la présente Charte pour le service parmi les enfants et les jeunes (CcEJ), sommes fermement attachées au principe de la dignité inhérente à chaque membre de la famille humaine et aux libertés fondamentales et droits de l'Homme¹ qui en découlent pour chaque enfant et chaque jeune. Le meilleur intérêt de l'enfant et du jeune, son épanouissement et son bon développement sont au cœur des objectifs que nous poursuivons et des activités que nous organisons. Nous accordons également une attention particulière au respect des droits des parents.

Nos organisations sont attachées au principe du respect de l'Etat de droit et d'une société pluraliste. Nous nous orientons sur la base du but présenté dans la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)² ainsi que sur les articles de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, en particulier son préambule et son article 14³.

Nous considérons la vie et l'œuvre de Jésus-Christ comme un modèle et une source d'inspiration. Ceci implique que nous mettions un point d'honneur à pratiquer un accueil inconditionnel des enfants et des jeunes. L'amour du prochain constitue pour nous une motivation centrale.

Jésus-Christ répondait à l'ensemble des besoins des personnes qu'il rencontrait. De même, les associations signataires s'efforcent de répondre aux besoins des enfants et des jeunes à travers des programmes holistiques.

Les associations signataires s'engagent à mettre en œuvre la présente Charte dans l'ensemble de leurs activités et à la thématiser dans le cadre de la formation de leur personnel salarié et bénévole.

1 Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que des conventions internationales de droits de l'homme de l'ONU.

2 Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ) du 20 septembre 2011: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20092618/>.

3 L'article 14 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule:

1. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
2. Les Etats parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.
3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui.

Texte complet de la Convention: <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>.

Nous favorisons le développement holistique des enfants et des jeunes

1. Développement par la rencontre avec une spiritualité chrétienne

- a. Nous sommes convaincues que le fait de thématiser les questions concernant la foi et le sens de la vie répond à un besoin fondamental des enfants et des jeunes.
- b. Nous favorisons le développement des enfants et des jeunes en créant des espaces de réflexion sur les questions existentielles que se posent les enfants et les jeunes. Nous présentons une offre spirituelle basée sur la vie et l'enseignement de Jésus-Christ, tel qu'il est présenté dans la Bible. Les participants se voient offrir la possibilité de découvrir la foi chrétienne, une foi que nous considérons comme étant un processus d'apprentissage de toute une vie⁴.
- c. Il est prouvé que le fait de pouvoir se confronter constructivement aux questions religieuses a des effets positifs sur le développement des enfants et de jeunes. Ces échanges sur les grandes questions de la vie favorisent le développement de son identité, d'une plus grande confiance en soi et d'une capacité de résistance nécessaire pour faire face aux situations de vie difficiles (résilience⁵). Ces temps de réflexion sont libres de toute forme de pression poussant à la performance ou à la consommation.

2. Développement de la personnalité

- a. Nous considérons l'être humain comme étant un ensemble constitué d'un corps, d'une âme et d'un esprit.
- b. Nous soutenons le développement de la personnalité des enfants et des jeunes, dans une perspective d'affirmation de soi et d'affirmation de la vie. Nous les encourageons à développer leur sens critique et leur capacité de réflexion sur eux-mêmes et sur la société.

⁴ La Charte pour le service chrétien parmi l'enfance et la jeunesse ne contient pas de confession de foi, car l'objectif du document consiste à présenter les objectifs, les méthodes de travail et les principes qui régissent le service chrétien accompli parmi les enfants et les jeunes. Pour ce qui concerne ces questions théologiques, nous renvoyons vers les confessions de foi respectives des signataires. Les signataires s'engagent à ce que leur confession de foi ne soit pas en contradiction avec la CcEJ.

⁵ Voir Schweitzer, Friedrich. *Das Recht des Kindes auf Religion*. Gütersloher Verlagshaus: Gütersloh 2013. pp. 20ss.

- c. A travers la découverte de leur personnalité, les enfants et les jeunes sont invités à développer une relation saine envers leur corps ainsi que des compétences cognitives. Ils apprennent à connaître leurs centres d'intérêts, leurs compétences et leurs limites. En s'affirmant en tant que personnalités indépendantes, les enfants et les jeunes sont équipés pour trouver leur place dans la société.

3. Développement des compétences sociales

- a. Nous considérons que l'être humain se développe au sein de communautés humaines.
- b. Nous nous engageons pour que les enfants et les jeunes puissent découvrir la vie en communauté comme un lieu de valorisation et de solidarité. Nous favorisons un climat d'ouverture et la capacité au dialogue. Nous nous engageons pour la paix, la justice sociale ainsi que des communautés réconciliées et solidaires. Les enfants et les jeunes sont encouragés à apporter une contribution active au sein de la société.
- c. Vivre des relations valorisantes joue un rôle essentiel dans le développement de personnalités saines et équilibrées. Les enfants et les jeunes apprennent à rencontrer l'autre, à s'intégrer au sein d'un groupe, à agir de manière responsable, à faire des compromis, à développer un esprit d'équipe et des capacités de leadership.

4. Développement d'une attitude respectueuse envers la nature

- a. Nous considérons la nature comme un espace de vie qu'il s'agit de respecter, d'apprécier et de protéger.
- b. Nous encourageons les enfants et les jeunes à s'émerveiller de la beauté et de la diversité présentes dans la nature. Nous favorisons une gestion durable des ressources naturelles. Nous sensibilisons les enfants et les jeunes à une consommation durable et à porter une attention particulière aux enjeux écologiques globaux.
- c. Les enfants et les jeunes trouvent dans les éléments naturels un terrain de jeu, de mouvement et d'apprentissage. Ils peuvent donner libre cours à leur énergie, découvrent leur potentiel et se confrontent aussi à leurs propres limites. Ils apprennent que ces temps passés en plein air sont favorables à leur bien-être et qu'ils améliorent leur conscience environnementale.

1. Liberté religieuse et liberté d'expression

Nous respectons la liberté de conscience, de religion et d'expression des enfants et des jeunes dans toutes nos activités. Nous respectons également le droit et le devoir des parents de guider leur enfant dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

La transmission de la foi chrétienne se fait de manière à permettre aux enfants et aux jeunes de trouver des réponses aux grandes questions de la vie, en tenant compte de leur âge, de leur maturité et de leur contexte familial et culturel. Les convictions et les décisions personnelles de chacun sont respectées.

Nous favorisons une culture du débat où les différents points de vue sont respectés. Nous prêtons une attention particulière au caractère influençable et vulnérable des enfants et des jeunes. Nous rejetons toute forme d'abus de pouvoir, de contrainte ou de manipulation. Nous portons une attention particulière aux phénomènes de groupe et tentons d'éviter les dynamiques destructives.

2. Participation

Nous prenons en compte la condition physique, mentale, émotionnelle, sociale et spirituelle des enfants et des jeunes dans toutes nos activités.

Nous offrons aux enfants et aux jeunes la possibilité de développer des initiatives personnelles. Nous les responsabilisons en tenant compte du développement de leurs capacités.

Dans nos activités, nous favorisons le fait de penser et agir de manière indépendante; les enfants et les jeunes apprennent à prendre des initiatives et des responsabilités. Ils développent des compétences multiples. Ils gagnent en confiance et font de bonnes expériences dans le domaine du leadership.

3. Formation

Nos accordons une grande importance à la formation de nos collaborateurs, salariés et bénévoles.

Nos collaborateurs actifs dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse suivent régulièrement des formations données par des spécialistes.

Nous offrons des formations de base et des formations continues à nos responsables ou à nos collaborateurs, afin qu'ils soient équipés pour favoriser le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes.

4. Prévention

Nous nous engageons activement en faveur d'une prévention holistique.

Les programmes, les projets et les mesures proposés par les associations signataires veillent à prévenir les phénomènes d'exploitations ou de violences (relationnelles, physiques, sexuelles) ainsi que des comportements addictifs (nicotine, alcool, jeux vidéo, médias sociaux, pornographie, etc.). Nous contribuons ainsi au renforcement des facteurs de protection et à la diminution des facteurs de risque.

Nous favorisons la résistance des enfants et des jeunes contre les abus de pouvoir, y compris dans le domaine spirituel. Nous renforçons leur psyché, les responsabilisons et les encourageons à penser par eux-mêmes.

5. Transparence

Nous, les associations signataires, sommes transparentes au sujet de notre identité et de nos objectifs.

Nous présentons ouvertement à quelles fédérations, organisations, institutions ou réseaux nous sommes rattachées.

Nous déclarons clairement nos objectifs, nos activités et nos méthodes vis-à-vis des enfants, des jeunes, des parents, des partenaires et des autorités.

6. Non-discrimination

Nous nous refusons à toute forme de discrimination envers les enfants et les jeunes, qu'elle soit basée sur l'origine ethnique, nationale ou sociale, sur la situation économique, le statut de séjour, un handicap physique ou mental, le sexe ou la religion.

Nous nous engageons contre les phénomènes d'exclusion, de racisme, de xénophobie ou de discrimination religieuse.

Nous nous engageons pour une résolution pacifique des conflits entre enfants et entre jeunes.



www.ccej.ch
www.cckj.ch

Erstunterzeichner • Les premiers signataires

